

Pluralisme et entre-soi, ces médias qui échappent au procès



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 20 février 2023

Source [Valeurs actuelles] : Sans cesse pointé du doigt pour des partis pris éditoriaux, le groupe Canal Plus paie un procès d'intention auquel échappe le reste du paysage audiovisuel.

Respecter le pluralisme, traiter les affaires judiciaires avec mesure, créer un débat contradictoire avec l'ensemble des points de vue : voilà la charte des valeurs et des devoirs pour les chaînes de télévision gratuites, édictée par l'Arcom, feu le CSA. Face à Léa Salamé, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, rappelle le cadre à observer. Propos sous-jacents, C8 et CNews, pour leurs lignes éditoriales jugées hors champ, pourraient perdre leurs fréquences. La menace, sortie de nulle part, interroge quant aux réels critères de l'Arcom. Pourquoi cette fixette pour le groupe Bolloré ? Qu'en est-il du reste ? Dans un monde où le service public n'a jamais fait son autocritique, et ne compte pas remettre en question ses choix éditoriaux, appliquons-leur le barème si cher à la ministre de la Culture.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

20/02/2023 01:00